



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 - 18 novembre 2008

Rapport de la cent vingt-deuxième session du Comité financier
Rome, 22 – 30 mai 2008

Table des matières

Questions soumises à l'attention du Conseil	Page v Paragraphes
Introduction	1 - 4
Rapports financiers et budgétaires	5 - 24
RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES PENDANT L'EXERCICE 2006-2007	5 - 11
QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS	12 - 23
RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2007	24

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions de contrôle	25 - 40
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL 2007	25
RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (INTERNE) DE LA FAO AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2007	26
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27 - 29
RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION	
- LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES – INCIDENCES SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET LES STRATÉGIES DE MOBILISATION DE RESSOURCES (JIU/REP/2007/1)	30
- COUVERTURE MÉDICALE DU PERSONNEL DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/2)	31 - 36
- STRUCTURE PAR ÂGE DES RESSOURCES HUMAINES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/4)	37 - 39
- GESTION DES SAVOIRS ET CONNAISSANCES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/6)	40
Questions de politique financière	41 - 55
ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS DE DÉPENSES AU TITRE DU PERSONNEL POUR 2007	41 - 48
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSAS)	49 - 52
LIMITATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	53 - 55
Questions budgétaires	56 - 60
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET CONCERNANT LES ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE NON IDENTIFIÉS	56 - 59
STRUCTURES DES DÉPENSES D'APPUI POUR LES COMMISSIONS ÉTABLIES AU TITRE DE L'ARTICLE XIV DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO	60

Questions relatives aux ressources humaines	61 - 66
DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIVES À LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET AU COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL (Y COMPRIS LES MODIFICATIONS AUX BARÈMES DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS)	61
STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL	62
DOTATION EN PERSONNEL ET ÉCONOMIES RÉALISÉES OU PROJÉTÉES AU CENTRE DE SERVICES COMMUNS DE BUDAPEST	63 - 64
RECOURS DE LA FAO AUX SERVICES DE PERSONNES SOUS CONTRAT ET DE RETRAITÉS	65 - 66
Questions d'organisation	67 - 76
INDEMNITÉ DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL	67 - 68
RAPPORT DE SITUATION SUR LES SYSTÈMES DE GESTION DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES DE LA FAO	69 - 72
MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER	73 - 76
Questions relatives au Programme alimentaire mondial	77 - 124
PLAN STRATÉGIQUE DU PAM	77 - 84
COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007	85 - 93
OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS DU PAM 2009-2010	94 - 96
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	97 - 99
RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL	100 - 104
RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉROGATIONS (ARTICLES XII.4 ET XIII.4(G) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)	105 - 106
POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009	107 - 114

SIXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC	115 - 118
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II	119 - 124
Autres questions	125 - 129
DATE ET LIEU DE LA CENT VING-TROISIÈME SESSION	125
Questions diverses	126 - 129
Annexe 1	1 - 14
RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007	1 - 14

Questions soumises à l'attention du Conseil

Rapport de la cent vingt-deuxième session du Comité financier

	Paragraphe
RAPPORTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES	
- Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2006-2007	5 – 11
- Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés	12 – 23

RAPPORT DE LA CENT VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

Rome, 22 – 30 mai 2008

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa cent vingt-deuxième session.
2. Ont participé à la session les membres ci-après:
Président: M. Yasser A. R. Sorour (Égypte)
Membres: M. Eckhard W. Hein (Allemagne)
M. MOUNGUI MÉDI (Cameroun)
Mr Li Zhengdong (Chine)
M. Søren Skafte (Danemark)
M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)
M. Jean-Jacques Soula (France)
M. E. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
M. Robert Sabiiti (Ouganda)
M. Aamir A. Khawaja (Pakistan)
M. Eudoro J. Esquivel (Panama)
3. Le Comité s'est à nouveau inquiété de l'arrivée tardive des documents du PAM (voir CL 135/6, par. 3), qui a des effets négatifs sur l'élaboration d'opinions et de recommandations du Comité. Le Président a rappelé la demande formulée auparavant par le Comité, qui souhaitait que le Secrétariat du PAM respecte les dates limites statutaires pour la présentation des documents. À l'avenir, les documents qui ne sont pas disponibles à temps pourraient ne pas être examinés.
4. Le Comité a noté que M. Horacio Maltez avait été désigné, conformément aux dispositions de l'alinéa 4a) de l'Article XXVII du Règlement général de l'Organisation pour remplacer M. Eudoro Jaén Esquivel en tant que Représentant du Panama pour les cinq derniers jours de la session.

Rapports financiers et budgétaires**RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS
ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES PENDANT
L'EXERCICE 2006-2007**

5. Conformément à l'alinéa 6 e) de l'Article 4 du Règlement financier, le Comité a passé en revue le rapport annuel du Directeur général sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur la base des comptes non vérifiés de 2006-07 (voir Annexe I). Le Secrétariat a rappelé que ce document final s'inspirait des deux rapports précédents sur l'exécution prévue du Programme ordinaire 2006-07, examinés par le Comité financier à ses sessions de mai et septembre 2007.
6. Le Comité a noté que les dépenses de 2006-07 représentaient 99,8 pour cent des ouvertures de crédits votées, pour un montant de 765,7 millions d'USD, ce qui laissait un solde positif de 1,5 million d'USD. Le Comité a noté que ce résultat supposait que les crédits du Fonds

d'équipement (Chapitre 8) et du Programme de coopération technique (Programme 4E) étaient entièrement dépensés conformément aux Articles du Règlement financier et qui régissaient l'utilisation de ces chapitres et autorisaient le report de soldes sur l'exercice financier suivant.

7. Le Comité a noté que le résultat final avait été fortement influencé par des coûts sous budgétisés, comme signalé auparavant, notamment par une variance négative importante sur les dépenses de personnel et les coûts de réaffectation des fonctionnaires qui étaient sur des postes supprimés, ainsi que par le Programme de réforme approuvé mais non financé. Plusieurs membres se sont inquiétés de ces mandats non assortis des financements requis et ont souligné qu'à l'avenir, toutes les dépenses approuvées devraient faire l'objet d'ouvertures de crédits réalistes pour éviter de devoir procéder à de grands ajustements des dépenses effectuées au titre du Programme.

8. Comme le Comité financier l'avait demandé à sa session de septembre 2007, l'excédent budgétaire d'ensemble de 1,5 million d'USD, y compris celui découlant du Chapitre 9 (Dépenses de sécurité), a été réaffecté pour couvrir en partie les indemnités de cessation de service de 2006-07, qui dépassaient les montants prévus. Certains membres ont réaffirmé leur préoccupation concernant l'imputation au Fonds général des virements à la cessation de service, non prévus au budget, qui avait pour effet d'accroître le déficit, et il a souligné la nécessité de faire preuve de discipline financière.

9. Conformément à l'alinéa 5 b) de l'Article 4 du Règlement financier, qui prévoit que les virements d'un chapitre à l'autre soient approuvés au préalable par le Comité financier, le Comité a noté que pour l'exercice en question, des virements avaient été demandés des chapitres budgétaires 2, 4 et 9 en faveur des chapitres 1 (1,7 million d'USD), 3 (1,6 million d'USD), 5 (0,4 million d'USD) et 8 (1,7 million d'USD). Le Comité a noté que ces virements étaient dans l'ensemble conformes à ceux prévus et autorisés auparavant. Plus précisément, les virements entre chapitres du Programme ordinaire restaient dans les limites précédemment approuvées par le Comité pour les Chapitres 1, 5 et 8, alors qu'un transfert supplémentaire avait été demandé pour le Chapitre 3 (Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer). Après avoir demandé des éclaircissements complémentaires concernant les raisons de ces changements, le Comité a donné son approbation a posteriori pour les virements budgétaires. Le Comité est convenu de passer en revue les procédures visées par l'alinéa 5 b) de l'Article 4 du Règlement financier à sa prochaine session.

10. Le Comité a souligné à quel point il importait de maintenir un dialogue permanent avec le Secrétariat en ce qui concerne l'exécution du budget pendant le cycle d'exécution afin d'améliorer son contrôle des activités de l'Organisation. À cet égard, il a déclaré attendre avec intérêt les résultats du suivi de l'Évaluation externe indépendante (EEI) concernant le cycle du programme et budget.

11. Le Comité a rappelé sa préoccupation face au ralentissement des taux de décaissement mensuel du Programme de coopération technique (PCT) en 2006-07 et a rappelé à ce propos les commentaires faits sur le document FC 122/3 – *Questions financières: faits marquants et situation des contributions courantes et des arriérés*.

QUESTIONS FINANCIÈRES: FAITS MARQUANTS ET SITUATION DES CONTRIBUTIONS COURANTES ET DES ARRIÉRÉS

12. Le Comité a passé en revue le document sur les questions financières et sur la situation des contributions courantes et des arriérés, qui décrit les résultats non vérifiés de 2006-07 ainsi que la situation financière de l'Organisation au moment d'entamer l'exercice 2008-09. Le Comité a également examiné un document de travail sur la situation des contributions mises en recouvrement, actualisé au 23 mai 2008.

13. Le Comité s'est félicité des changements apportés aux politiques comptables lors de la préparation des comptes de l'exercice 2006-07, qui reflètent les efforts continus déployés par l'Organisation afin d'améliorer la qualité et la transparence de ses rapports financiers. Le Comité a noté que les changements approuvés par le Commissaire aux comptes, portent sur trois domaines:

- a) La provision pour les contributions à recevoir des États Membres au 31 décembre 2007 a été calculée en fonction de la possibilité de recouvrer les contributions. Avant 2006-07, l'Organisation avait pour politique de prévoir une provision couvrant intégralement l'ensemble des contributions à recevoir des États Membres.
- b) Au 31 décembre 2007, l'Organisation a enregistré 100 pour cent des obligations de dépenses actuarielles pour les programmes en faveur du personnel après la cessation de service. Avant 2006-07, l'Organisation n'enregistrait qu'une partie des obligations de dépenses calculées par les actuaires. Le Comité a noté que le changement de politique comptable était en fait une question de présentation; l'ensemble des obligations de dépenses pour les programmes en faveur du personnel après la cessation de service, qui étaient auparavant indiquées dans les notes relatives aux états financiers figuraient maintenant dans les états financiers eux-mêmes. Il n'y avait aucun changement dans le montant effectif des obligations de dépenses ou dans les besoins de financement de ces obligations. La différence fondamentale était que lorsqu'on lisait les états financiers, on pouvait maintenant voir directement les effets de ces obligations de dépenses sur les réserves de l'Organisation.
- c) À partir du 31 décembre 2007, les placements ont été enregistrés à leur juste valeur de marché. Avant 2006-07, les placements étaient enregistrés à leur coût historique (ajusté en fonction des revenus obtenus) ou à leur juste valeur sur le marché extérieur, la valeur la plus faible étant retenue.

14. Au 31 décembre 2007, le déficit du Fonds général avait atteint 465,3 millions d'USD, soit une augmentation du déficit d'environ 340 millions d'USD par rapport à la fin de l'exercice 2004-05. Le Comité a noté les faits saillants suivants:

- a) La modification de la politique comptable pour la provision applicable aux contributions à recevoir des États Membres a pour effet de réduire le déficit du Fonds général de 160,9 millions d'USD, alors que l'enregistrement intégral des obligations de dépenses pour les programmes en faveur du personnel après la cessation de service a accru le déficit du Fonds général de 397,7 millions d'USD. Un gain net non réalisé de 29,5 millions d'USD découlant du changement de politique comptable pour l'évaluation des placements a été enregistré en tant qu'élément séparé des réserves et soldes des fonds dans l'état de l'actif, du passif et des soldes des réserves et fonds au 31 décembre 2007.
- b) Les contributions non réglées par les États Membres pour 2007 et les années précédentes se chiffraient à 65,3 millions d'USD et 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le document de travail actualisé sur la situation des contributions au 23 mai 2008 indique une amélioration sensible du taux de recouvrement des contributions ordinaires, qui était jusqu'à présent de 43 pour cent en 2008, contre 32 pour cent le 23 mai 2007. Le Comité s'est toutefois fortement inquiété du niveau élevé des arriérés de contribution dont les États Membres sont redevables (58,7 millions d'USD et 28,3 millions d'euros), qui reste un facteur pesant lourdement sur la santé financière de l'Organisation.
- c) Les principaux facteurs qui ont contribué à l'excédent net des dépenses sur les recettes (55,2 millions d'USD) en 2006-07, déjà examinés lors de sessions précédentes du Comité, étaient les suivants: sous-financement des coûts d'amortissement de l'assurance maladie après la cessation de service, pour un montant de 31,3 millions d'USD; coûts sous-budgétisés pour l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services actuels, d'un montant de 13,3 millions d'USD; et versements à la cessation de service sous-budgétisés à hauteur de 8,3 millions d'USD.

- d) Selon des calculs actuariels mis à jour, l'ensemble des obligations de dépenses pour l'assurance maladie après la cessation de service s'établissait, au 31 décembre 2007, à 576,1 millions d'USD, soit une augmentation de 42,7 millions d'USD par rapport au 31 décembre 2005 (533,4 millions d'USD).

15. En ce qui concerne les autres composantes des réserves de l'Organisation, le Comité a noté avec préoccupation que les soldes du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial avaient dû être avancés au Fonds général en 2006-07 avant le recours à des emprunts extérieurs et avaient été remboursés par la suite dès réception des contributions des États Membres. En 2006-07, le Compte de réserve spécial a enregistré des gains nets de change de 19,4 millions d'USD et s'est vu imputer un montant de 6,4 millions d'USD pour couvrir la partie de la hausse des traitements des agents des services généraux non prévue au budget. Au 31 décembre 2007, le Fonds de roulement avait un solde de 25,7 millions d'USD et le Compte de réserve spécial, un solde de 25,6 millions d'USD.

16. L'Organisation a été obligée de recourir largement à des emprunts extérieurs en 2006, en raison du versement tardif des contributions des membres et ses emprunts ont atteint le montant de 104 millions d'USD en novembre 2006. Il a fallu également emprunter à l'extérieur en 2007, mais pour des périodes plus brèves et des montants inférieurs. Le coût total des emprunts pour 2006-07 se chiffrait à 1,8 million d'USD dont 1,5 million rien qu'en 2006 (à titre de comparaison, le coût des emprunts en 2004-05 se montait au total à 0,3 million d'USD).

17. Les dépenses du PCT effectuées en 2006-07 grâce aux crédits de 2006-07 se chiffraient à 27,1 millions d'USD, alors que les dépenses effectuées sur les crédits de 2004-05 se montaient à 35,6 millions d'USD. Au 31 décembre 2007, le total des recettes différées du PCT (crédit disponible) se chiffrait à 68,6 millions d'USD. Le Comité s'est inquiété du ralentissement du taux de décaissement mensuel du PCT qui est tombé à 2,5 millions d'USD en 2006-07 (contre 5,2 millions d'USD en 2004-05) et a rappelé que les restrictions temporaires imposées en 2006 à l'approbation de projets du PCT lors de la grave crise de liquidités que traversait l'Organisation, ont été levées à la mi-2007, mais que les ouvertures de crédits de 2006-07 n'ont été entièrement engagées en faveur de projets approuvés qu'au 30 avril 2008 et seulement 39 pour cent des crédits avaient été effectivement dépensés. Le Secrétariat a confirmé qu'il avait mis à jour les procédures du PCT et qu'il redoublerait d'efforts pour dépenser intégralement les crédits de 2006-07 d'ici le 31 décembre 2009 et pour engager pleinement, à cette même date, les crédits de 2008-09, pour des projets approuvés. Le Comité a exprimé le souhait que les projets alloués au PCT pour 2008-09 soient utilisés, dans la mesure du possible, pour aider immédiatement les agriculteurs à se procurer des intrants et des semences avant la prochaine campagne agricole, à l'appui de l'appel urgent lancé par le Directeur général pour la mobilisation de 1,7 milliard d'USD. Il a en outre souhaité que les crédits alloués au PCT pour le présent exercice biennal soient entièrement engagés au profit de projets pour décembre 2008 au plus tard. Le Comité a demandé qu'un rapport détaillé lui soit soumis à sa session d'octobre 2008 sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PCT.

18. Au 1^{er} janvier 2006, le solde d'ouverture du compte de dépenses d'équipement était de 10,1 millions d'USD, auxquels ont été ajoutés des crédits supplémentaires de 4,7 millions d'USD, alloués au Chapitre 8 du Programme de travail et budget pour l'exercice 2006-07, ainsi qu'un montant supplémentaire de 1,7 million d'USD transféré d'autres chapitres. En 2006-07, les dépenses d'équipement se sont montées à 13,3 millions d'USD, principalement pour le projet SGRH, ce qui laisse un solde disponible de 3,2 millions d'USD au 31 décembre 2007.

19. Les placements à long terme ont produit de bons résultats, avec des recettes de 42,6 millions d'USD en 2006-07 (contre 36,6 millions d'USD en 2004-05). Conformément aux résolutions de la Conférence, les recettes de ces placements à long terme ont été affectées au financement des obligations de dépenses pour le personnel.

20. Le solde du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) était de 25,2 millions d'USD au 31 décembre 2007.

21. Le Comité a noté que la situation des liquidités s'était améliorée grâce à un meilleur taux de recouvrement des contributions courantes au cours des premiers mois de 2008 par rapport à la même période de 2007. Le solde des liquidités ne resterait toutefois positif que si des contributions importantes étaient reçues entre juin et décembre 2008, selon le même calendrier qu'en 2007. Le Comité a noté que les liquidités seraient faibles en octobre 2008 et que l'Organisation devrait recevoir les contributions de ses principaux bailleurs de fonds au cours du dernier trimestre de 2008 pour éviter de recourir à des emprunts auprès des banques afin de financer ses dépenses de fonctionnement. Selon les hypothèses actuellement retenues, des emprunts extérieurs n'étaient pas envisagés en 2008-09.

22. Le Comité, reconnaissant que la FAO ne pourrait pleinement financer ses besoins en liquidités sans recourir aux réserves statutaires ou à des emprunts extérieurs que si elle recevait en temps voulu des contributions ou si elle réduisait ses programmes, a proposé d'examiner différentes solutions, ainsi que des mesures complémentaires qui pourraient être introduites afin d'améliorer le recouvrement des contributions et de protéger les programmes prioritaires (y compris des mesures suggérées par le passé mais jamais appliquées). Le Comité a décidé d'examiner plus en détail ces mesures à sa session d'octobre 2008, y compris les recommandations correspondantes contenues dans le rapport de l'EEI et les propositions faites à l'occasion du suivi de l'EEI. Entre-temps, le Comité financier a instamment invité tous les États Membres à régler leurs contributions courantes dans les délais voulus pour que la FAO dispose des liquidités nécessaires pour financer son programme de travail.

23. Le Comité a à nouveau noté avec grave préoccupation l'ampleur du déficit accumulé par le Fonds général (465,3 millions d'USD) et le recours répété aux réserves et aux emprunts extérieurs en 2006-07. À ce propos, de nombreux membres ont réaffirmé la nécessité de faire des propositions pour reconstituer les réserves à un niveau correspondant aux besoins opérationnels actuels de l'Organisation. Le Comité a décidé d'informer le Conseil de la grave situation financière actuelle de l'Organisation et d'élaborer des propositions pour commencer à reconstituer les réserves dans le cadre du PTB 2010-11 et des PTB suivants.

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS 2007

24. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 122/4 – *Rapport sur les placements 2007*.

Questions de contrôle

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL 2007

25. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 122/5 – *Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour 2007*.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (INTERNE) DE LA FAO AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2007

26. Le Comité a pris note des informations fournies dans le document FC 122/6 – *Rapport annuel d'activité du Comité de vérification (interne) de la FAO au Directeur général pour 2007*.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

27. Le Comité a passé en revue le *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes* et a rappelé que toutes les recommandations avaient été examinées et que l'Organisation les avait mises en application ou était en train de le faire.

28. Le Comité a noté que, dans certains cas, il fallait des années avant que les recommandations ne soient appliquées et il a souligné l'importance d'une mise en application rapide des recommandations du Commissaire aux comptes.

29. Le Comité a examiné le mode de présentation et la teneur du Rapport intérimaire et a demandé que des informations plus détaillées, y compris sur les ressources nécessaires pour la mise en application, soient fournies dans les prochaines versions du rapport.

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

- LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES - INCIDENCES SUR L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET LES STRATÉGIES DE MOBILISATION DE RESSOURCES (JIU/REP/2007/1)

30. Le Comité a pris note des renseignements fournis dans le document susmentionné.

- COUVERTURE MÉDICALE DU PERSONNEL DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/2)

31. Le Comité a examiné le document JIU/REP/2007/2 (Rapport du CCI – Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies) et le document de l'Assemblée générale des Nations Unies A/62/541/Add.1 qui l'accompagne, résumant les vues du Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) concernant les recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI).

32. Le Comité a fait siennes les observations du Secrétariat selon qui l'Organisation ne voit pas la nécessité d'examen périodiques des régimes d'assurance maladie du personnel par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), ni d'un organe consultatif supplémentaire, dans la mesure notamment où les plans d'assurance maladie du personnel de la FAO sont suivis sur le plan interne et examinés régulièrement par le Comité.

33. Des questions ayant été posées sur la question de savoir si les plans d'assurance maladie du personnel de la FAO étaient comparables à ceux d'autres organisations du système des Nations Unies, le Comité a été informé que les prestations étaient comparables. Les différences se limitaient aux organismes chargés de la gestion de ces plans et étaient dues essentiellement à des raisons historiques concernant l'environnement réglementaire et la situation financière de chaque organisation au moment de la mise en place de son plan d'assurance maladie.

34. Le Comité a pris acte de ce que la FAO et les autres institutions ayant leur siège à Rome avaient entrepris une étude de faisabilité d'un système d'autoassurance pour leurs plans d'assurance maladie communs.

35. Le Comité a également noté que les trois institutions ayant leur siège à Rome avaient déjà appliqué la recommandation du rapport du CCI concernant l'harmonisation de leurs plans en souscrivant à un plan commun géré par la FAO.

36. Après avoir examiné la comparaison figurant dans le rapport de la situation au sein des diverses organisations du système des Nations Unies concernant le financement de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité a noté avec satisfaction que le rapport faisait apparaître des progrès en ce qui concerne la FAO et une situation meilleure que pour bien d'autres organismes des Nations Unies, s'agissant de la reconnaissance et du financement des charges au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

- STRUCTURE PAR ÂGE DES RESSOURCES HUMAINES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/4)

37. Le Comité a pris acte du document CL 135/INF/8, qui inclut le rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur la structure par âge des ressources humaines des organismes du système des Nations Unies et les observations à ce sujet du Directeur général de la FAO et du Conseil des chefs de Secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination.

38. Le Comité a reconnu qu'il importait de favoriser le recrutement de jeunes administrateurs, de planifier le remplacement des effectifs, de revoir l'âge du départ à la retraite obligatoire et de définir une politique concernant le recrutement de retraités, de manière à assurer une structure par âge équilibrée au sein de l'Organisation. À cet égard, le Comité a noté en outre qu'un certain nombre de mesures avaient déjà été prises par le Secrétariat pour répondre aux questions susmentionnées dans le cadre de la stratégie et de la politique en matière de gestion des ressources humaines et du plan d'action y relatif présenté au Groupe de travail III du Comité de la Conférence.

39. Le Comité a demandé qu'un rapport de situation sur le déroulement des activités envisagées dans le cadre de la stratégie et de la politique de gestion des ressources humaines lui soit présenté à sa prochaine session.

- GESTION DES SAVOIRS ET CONNAISSANCES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES (JIU/REP/2007/6)

40. Le comité a pris note des renseignements fournis dans le document susmentionné.

Questions de politique financière

ÉVALUATION ACTUARIELLE DES OBLIGATIONS DE DÉPENSES AU TITRE DU PERSONNEL POUR 2007

41. Le Comité a examiné le document FC 122/9 et a noté que sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente pour 2007, le total des obligations de dépenses au titre du personnel s'élevait à 719,1 millions d'USD au 31 décembre 2007 (contre 653,8 millions d'USD au 31 décembre 2005), soit une augmentation de 65,3 millions par rapport à 2005. Le Comité a noté que cette augmentation était principalement imputable (pour 42,7 millions d'USD) aux obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés; ainsi, au 31 décembre 2007 les obligations de dépenses au titre de l'assurance maladie après cessation de service s'élevaient à 576,1 millions d'USD contre 533,4 millions au 31 décembre 2005.

42. Le Comité a été informé que l'évaluation avait été effectuée par une société d'actuaire sélectionnée sur la base d'un appel d'offres commun émis par les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome. Cette société a fait une analyse approfondie des demandes effectives de remboursement, des paiements effectués et des barèmes de salaires, et a appliqué les hypothèses économiques et démographiques les plus récentes, comprenant les facteurs suivants: taux de ristourne, inflation, inflation des dépenses médicales, taux de mortalité et âge à la retraite. Le Comité a pris note des mises à jour des hypothèses financières, démographiques et autres, ainsi que des modifications significatives apportées aux hypothèses de l'évaluation depuis 2005, à savoir:

- une augmentation du taux de ristourne qui est passé de 4,5% à 5,6%;
- une inflation des frais médicaux de 5,0% par an au lieu de 6,5%, qui connaîtra une baisse linéaire sur 10 ans pour être ramenée à 4,5%;
- une augmentation du taux d'inflation générale passant de 2,5% à 3,0%;

- une actualisation des taux de change USD/euro (basé sur un taux moyen sur quatre ans);
- un tableau mis à jour des taux de mortalité conformément aux évaluations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

43. Le Comité a noté que l'ensemble des obligations relatives au personnel d'un montant de 719,1 millions d'USD a été inscrit aux états financiers de l'Organisation au 31 décembre 2007. Il a en outre souligné que le total des obligations de dépenses non financées était tombé à 404,5 millions d'USD au 31 décembre 2007 contre 415,5 millions au 31 décembre 2005.

44. Le Comité a à nouveau noté que les contributions biennales d'un montant de 14,1 millions d'USD pour financer l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, telles qu'approuvées par la conférence en novembre 2003, sont toutefois encore insuffisantes pour répondre au financement nécessaire pour l'exercice 2008-2009 qui est de 49,7 millions d'USD. Il a rappelé qu'en novembre 2005, à sa cent vingt-neuvième session, le Conseil a reconnu qu'il était nécessaire de recommander de porter le financement au niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir. Le Comité a noté que si le financement de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés restait au niveau actuel de 14,1 millions d'USD par exercice biennal, la part non financée de ces obligations atteindrait la somme estimative de 800 millions d'USD en 2027.

45. Le Comité a noté qu'aucune source de financement n'avait été prévue pour l'amortissement des versements à la cessation de service, dont le solde non financé était de 29,2 millions d'USD au 31 décembre 2007. Il a été communiqué au Comité que dans un premier temps le PTB/SPTB pour 2008-2009 contenait des propositions visant à commencer à financer ces obligations, mais elles ont ensuite été abandonnées par les membres en raison des effets qu'elles auraient eus sur les contributions courantes.

46. Le Comité s'est félicité des derniers calculs des obligations de dépenses en faveur du personnel au titre des services actuels, qui ont diminué de 13% depuis 2005 et ont été entièrement couverts par les ouvertures de crédit figurant au programme ordinaire pour 2008-2009.

47. Le Comité a rappelé que les travaux menés par les diverses institutions des Nations Unies étaient à des étapes différentes à l'égard de la reconnaissance et du financement des obligations au titre du personnel. À cet effet, il s'est félicité du fait que la FAO figurait parmi les institutions du système des Nations Unies qui avaient pris des mesures visant à reconnaître les obligations au titre du personnel et à les financer à partir de différentes sources.

48. Le Comité a noté que selon le Conseil il conviendrait d'adopter des stratégies visant à financer intégralement les obligations de dépenses importantes. Le Comité est convenu d'examiner la plus récente évaluation actuarielle relative à 2008 à sa session de mai 2009, et de faire des recommandations au Conseil sur le financement de l'assurance maladie après cessation de service pour la période 2010-2011, et d'examiner également les solutions proposées pour couvrir les obligations de dépenses non financées au titre des indemnités de départ.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSAS)

49. Le Comité a été informé de l'achèvement du processus de planification détaillée du projet d'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). À cette occasion, on avait constaté que les changements d'opérations qu'il fallait introduire dans l'Organisation étaient plus importants que ceux que l'on avait initialement prévus et qu'il faudrait en conséquence consacrer davantage d'activités et d'effectifs à ce projet. Étant donné le contexte de disponibilités limitées en ressources humaines, d'initiatives concurrentes au sein de l'Organisation et de limitations importantes des infrastructures dans les bureaux de terrain, il avait été conclu que la mise en œuvre intégrale de l'ensemble des réalisations attendues des projets ne pourrait prendre fin pour 2010. C'est pourquoi une approche par étape de la mise en œuvre des

réalisations attendues des projets était nécessaire, dans le cadre de laquelle la mise en conformité aux IPSAS serait achevée pour la fin de 2010 grâce au recours à des mesures provisoires de contournement et à des dispositions transitoires et la mise en conformité intégrale serait terminée en 2011. Le Comité a demandé à recevoir un tableau contenant une mise à jour sur la réalisation du projet IPSAS.

50. Le Comité a noté que les coûts totaux estimatifs du projet augmentaient, passant de 8,6 millions d'USD initialement à 13,9 millions d'USD. L'augmentation du coût estimatif découlait de nouveaux domaines de changements significatifs qui avaient été identifiés lors du processus de planification et de la nécessité d'une approche progressive, qui supposerait à la fois une deuxième phase importante d'essai des systèmes de l'Organisation et la mise au point de solutions de contournement provisoires. Le Comité a en outre noté que le financement nécessaire pour l'exercice biennal 2008-09 était déjà intégralement prévu dans le dispositif pour les dépenses d'équipement et que des propositions relatives au financement supplémentaire de 5,3 millions d'USD pour l'exercice 2010-11, y compris l'option de financement extrabudgétaire, seraient élaborées et présentées au Comité à ses prochaines sessions.

51. Le Comité a noté que l'augmentation du coût estimatif du projet par rapport aux estimations non détaillées qui avaient été établies initialement découlait de l'achèvement de la planification approfondie du projet. Il a en outre noté que les organisations des Nations Unies qui prévoyaient d'adopter rapidement les normes IPSAS connaissaient toutes, sans exception, des retards de mise en œuvre. Il a souligné l'importance de la collaboration entre la FAO et les autres organisations des Nations Unies pour la mise à profit des expériences communes en matière d'adoption des normes IPSAS.

52. Le Comité a réaffirmé la grande importance de l'adoption des normes IPSAS au sein de la FAO et il a noté l'accent qui avait été mis par l'EEI sur l'adoption de ces normes. Il a de nouveau confirmé qu'il approuvait la mise en œuvre du projet en 2008-09 sur la base des nouvelles estimations de coût et il a demandé que les propositions de financement pour 2010-11 comprennent notamment un nouvel examen de l'ordre de priorité pour les fonds au sein du dispositif pour les dépenses d'équipement et dans le cadre d'un financement issu de sources extrabudgétaires.

LIMITATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

53. Lorsqu'il a examiné le document FC 122/11, le Comité a noté que cette question n'était pas récente et qu'elle avait déjà été examinée précédemment sur la base du document FC 107/11. Il a en outre noté qu'à sa cent dix-neuvième session, en septembre 2007, il était convenu en principe de recommander un changement de politique visant à introduire un mandat unique d'une durée de six ans, non renouvelable, pour le Commissaire aux comptes, qui, de l'avis des membres, assurerait une continuité adéquate et favoriserait l'indépendance et la rotation.

54. En examinant sa recommandation antérieure, le Comité a estimé qu'il était nécessaire d'examiner les incidences de la recommandation pour le Commissaire aux comptes en fonctions. À cet égard, il a noté qu'à sa cent trente-deuxième session, en juin 2007, Le Conseil avait nommé la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de quatre ans commençant en 2008. Le Comité a en outre été informé que l'appel d'offres, sur la base duquel le Commissaire aux comptes avait été nommé, indiquait que la nomination était pour une durée de quatre ans, avec possibilité de renouvellement (c'est-à-dire sans nouveau processus d'appel d'offres) pour une période supplémentaire de deux ans.

55. Après avoir examiné la question à la lumière des avis du Conseiller juridique, le Comité a souscrit à une proposition selon laquelle en 2011, le mandat de quatre ans du Commissaire aux comptes approchant de son terme, une décision serait prise sur la question de savoir s'il fallait recommander au Conseil un renouvellement de deux ans et si le Commissaire aux comptes

accepterait ce renouvellement. Si le mandat du Commissaire aux comptes n'était pas renouvelé pour une période supplémentaire de deux ans, la nouvelle politique d'un mandat unique d'une durée de six ans, non renouvelable, pour le Commissaire aux comptes serait introduite ensuite en ce qui concerne la nomination du Commissaire aux comptes. Dans le cas contraire, s'il était décidé de prolonger la nomination du Commissaire aux comptes pour un autre exercice biennal, la nouvelle politique serait adoptée en 2013 seulement. Dans les deux cas, la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines serait en mesure de participer au nouvel appel d'offres, avec tous les autres candidats.

Questions budgétaires

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES AJUSTEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET CONCERNANT LES ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE NON IDENTIFIÉS

56. La Résolution 3/2007 de la Conférence a approuvé des ouvertures de crédits de 929,8 millions d'USD pour 2008-09, y compris des économies et gains d'efficacité non identifiés se montant à 22,1 millions d'USD. La Conférence a demandé au Directeur général de signaler au Comité financier les ajustements apportés au Programme de travail et budget pour tenir compte de ces économies et gains d'efficacité non identifiés, qui n'étaient pas reflétés dans la structure par chapitre. La Conférence avait noté que les virements entre chapitres ainsi que les virements d'un chapitre à l'autre qui s'avéraient nécessaires pour appliquer les propositions seraient effectués conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier.

57. Le Comité s'est félicité du processus proactif mis en place dans les meilleurs délais par le Secrétariat, avec l'aide de tous les départements et bureaux indépendants du Siège et au moyen d'un Fonds d'innovation et d'un programme d'incitation financière, afin d'identifier des économies et gains d'efficacité supplémentaires pour un montant de 22,1 millions d'USD, en plus des gains d'efficacité déjà prévus dans le PTB 2008-09. Il a noté que des économies et gains d'efficacité d'un montant de 18,1 millions d'USD avaient été identifiés à ce jour dans le cadre de propositions réparties en cinq catégories: abaisser les coûts des intrants; rationaliser les processus d'appui administratif et opérationnel; opérer une déstratification sélective; ajuster progressivement la composition des ressources humaines; et accroître la base de financement du Programme de travail grâce à de nouvelles ressources extrabudgétaires. Le Comité a reçu l'assurance que le reste des économies et gains d'efficacité, à savoir 4 millions d'USD, serait identifié au cours de l'exercice biennal, y compris dans le cadre de mesures prises à la suite de l'examen détaillé.

58. Le Comité a estimé qu'il était prématuré à ce stade de faire des observations sur la teneur des propositions. Il a toutefois appelé à la prudence en ce qui concerne la proposition visant à réduire d'un jour la durée du Conseil, dans la mesure où la réforme de la gouvernance était examinée par le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI. Il a également souligné la nécessité de veiller à ce que la déstratification sélective des postes ne se traduise par une perte de connaissances techniques et institutionnelles d'importance critique.

59. Le Comité a demandé à recevoir des informations plus détaillées sur les mesures prises pour réaliser des économies et gains d'efficacité supplémentaires, y compris une estimation de leurs incidences sur la répartition des crédits entre chapitres pour sa session de mai 2009, dans le cadre du rapport annuel sur l'exécution du budget.

STRUCTURES DES DÉPENSES D'APPUI POUR LES COMMISSIONS ÉTABLIES AU TITRE DE L'ARTICLE XIV DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FAO

60. Le Comité a pris note des renseignements fournis dans le document FC 122/13 intitulé *Structures des dépenses d'appui pour les Commissions établies au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO*.

Questions relatives aux ressources humaines

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIVES À LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE ET AU COMITÉ MIXTE DE LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL (Y COMPRIS LES MODIFICATIONS AUX BARÈMES DES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS)

61. Le Comité a pris note des renseignements fournis dans le document FC 122/14.

STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

62. Le Comité a pris note des renseignements fournis dans le document FC 122/15.

DOTATION EN PERSONNEL ET ÉCONOMIES RÉALISÉES OU PROJÉTÉES AU CENTRE DE SERVICES COMMUNS DE BUDAPEST

63. Le Comité a entendu un exposé oral sur la création du pôle du Centre de services communs (CSC) de Budapest, les plans pour 2008-09 et la dotation en personnel actuelle et projetée et les économies qui en découleraient.

64. Le Comité a demandé qu'un rapport écrit lui soit communiqué à sa prochaine session.

RECOURS DE LA FAO AUX SERVICES DE PERSONNES SOUS CONTRAT ET DE RETRAITÉS

65. Le Comité a assisté à une présentation sur powerpoint concernant l'utilisation par l'Organisation de ressources humaines hors personnel et de retraités.

66. Le Comité a pris note des informations fournies et a demandé qu'un document sur cette question soit présenté pour examen à sa prochaine session.

Questions d'organisation

INDEMNITÉ DE REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL

67. Le Comité a examiné le document FC 122/18 relatif à l'indemnité de représentation du Président indépendant du Conseil et a pris note de la décision prise par le Bureau de la Conférence tendant à ce que le montant de l'indemnité de représentation du Président indépendant du Conseil soit déterminé à l'avenir sur la base d'une étude réalisée par le Comité financier.

68. Notant que l'indemnité de représentation du Président indépendant du Conseil n'avait pas été revue depuis 1993, le Comité a demandé au Secrétariat d'entreprendre une étude à cet égard en vue de proposer au Comité, à l'une de ses prochaines sessions et de toute façon avant la trentième session de la Conférence qui aurait lieu en novembre 2009, un mécanisme approprié permettant d'ajuster périodiquement le montant de cette indemnité.

RAPPORT DE SITUATION SUR LES SYSTÈMES DE GESTION DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES DE LA FAO

69. Le Comité a pris note du rapport et a compris que l'Organisation ne demandait pas pour l'instant de financement supplémentaire.
70. Concernant l'impact éventuel de l'Examen détaillé systématique du système de gestion des ressources humaines, le Comité a été informé que les changements les plus importants résultant de l'Examen détaillé systématique seraient intégrés dans les analyses de rentabilité pertinentes.
71. Le Comité a souligné l'importance du système de suivi du comportement professionnel qui sous-tend nombre de recommandations de l'EEI et été informé que l'Organisation cherchait à adopter les pratiques du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), considérées comme les meilleures à l'échelle du système des Nations Unies.
72. Le Comité a demandé que la présentation des futurs rapports de situation soit modifiée de façon à indiquer sous forme de tableau les points prévus, réalisés et en suspens, ce qui permettrait de faire apparaître plus clairement les progrès accomplis.

MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ FINANCIER

73. Le Comité a débattu une proposition tendant à autoriser la présence d'observateurs à sa cent vingt-deuxième session. Il a noté qu'il pourrait prendre une décision en la matière en se fondant sur l'Article II.3 du Règlement intérieur du Comité financier.
74. Le Comité a approuvé dans son principe l'admission d'observateurs sans droit de parole. Il a pris connaissance d'une note d'information relative aux modalités d'application de ce principe, qui avait été établie à sa demande par le Secrétariat, pendant la session, sans prendre de décision sur les arrangements à prendre pour l'admission d'observateurs sans droit de parole à la cent vingt-deuxième session.
75. Le Comité a pris la décision de principe d'admettre des observateurs sans droit de parole à sa prochaine session et de revenir sur les arrangements pratiques à prendre à ce moment-là.
76. Le Comité a également demandé qu'à l'avenir, les rapports du Comité de vérification interne de la FAO lui soient soumis pour examen à ses sessions.

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

PLAN STRATÉGIQUE DU PAM (2008-2011)

77. Le Secrétariat a présenté le *Plan stratégique du PAM* pour 2008-2011 en soulignant qu'il avait été élaboré à l'issue d'un certain nombre de consultations informelles avec le Conseil d'administration. La révision 1 de ce document découle de consultations ultérieures et en particulier avec la FAO. Le Secrétariat a souligné que le Plan stratégique met notamment l'accent sur les partenariats, à la fois avec les gouvernements des pays hôtes, les ONG, les institutions ayant leur siège à Rome et autres organisations des Nations Unies.
78. Le Comité a félicité le Secrétariat et l'a remercié pour la transparence, la clarté et la concision du Plan stratégique. Il a également indiqué qu'il appréciait la mesure dans laquelle les observations formulées par les membres du Conseil d'administration lors des diverses consultations informelles avaient été prises en compte par le Secrétariat et incorporées dans le document en question. La mention explicite de l'importance des partenariats dans le Plan stratégique a été approuvée par le Comité.

79. Le Comité a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de questions dans des domaines liés au processus d'examen du Plan stratégique, sur les éventuels changements prévus de la structure des catégories de programmes, le rôle du PAM dans les achats d'engrais et de semences et sur les définitions de l'aide alimentaire et de l'assistance alimentaire. Le Comité a également noté que le Plan stratégique était dépourvu d'objectifs de gestion, d'estimations financières, de matrices et d'indicateurs de résultats.

80. Le Secrétariat a expliqué que l'examen à mi-parcours était un processus formel passant par l'intermédiaire du Conseil d'administration, aboutissant à une reformulation du Plan stratégique tous les deux ans et a confirmé que les objectifs stratégiques n'indiquaient pas un changement quelconque des actuelles catégories de programmes du PAM.

81. Le Comité a demandé des éclaircissements au sujet du rôle du PAM dans l'achat d'engrais et de semences. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il n'avait ni le mandat ni les compétences spécialisées nécessaires dans ce domaine et, comme il est expliqué dans le Plan stratégique, qu'il ne jouerait qu'un rôle d'appui dans des domaines tels que la distribution et la logistique lorsqu'il y serait invité par les gouvernements ou par la FAO.

82. Le Secrétariat a estimé qu'il pourrait être nécessaire d'obtenir des éclaircissements ultérieurs au sujet des définitions de l'aide alimentaire et de l'assistance alimentaire et de tenir de nouveaux débats pour identifier les objectifs de gestion qui seraient joints en annexe au Plan stratégique ou incorporés dans le Plan de gestion. En ce qui concerne l'insertion d'estimations financières, de matrices et d'indicateurs de résultats dans le Plan stratégique, le Secrétariat a expliqué que ceux-ci figuraient dans le Plan de gestion et dans les rapports annuels sur les résultats, ce qui reflète le fait que les ressources dont le PAM a besoin sont effectivement calculées en fonction des divers projets et programmes, eux-mêmes mis en place en fonction des besoins.

83. En réponse à une question relative à l'absence de référence à la méthode de "l'action sur deux fronts" convenue par le PAM, la FAO et le FIDA, le Secrétariat a indiqué qu'elle est encore tout à fait d'actualité. Le Secrétariat a également informé le Comité qu'elle était intégrée dans le processus des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), puis prise en compte dans les objectifs stratégiques du PAM.

84. Le Comité s'est félicité des réponses apportées par le Secrétariat au sujet du Plan stratégique du PAM (2008-2011). Il a recommandé que toute ambiguïté au sujet du rôle du PAM en matière d'engrais et de semences soit levée lorsque le Plan stratégique serait examiné par le Conseil d'administration. Le Comité a en outre conclu que les questions relatives aux objectifs de gestion et les précisions au sujet d'une définition claire des expressions "aide alimentaire" et "assistance alimentaire" devraient être étudiées plus avant, pour éviter tout double emploi ou tout chevauchement des mandats de la FAO, du PAM et du FIDA.

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

85. Le Secrétariat, lors de sa présentation des comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2006-2007, a rappelé au Comité que ce document comprenait quatre sections (I – IV), à savoir: i) le rapport de la Directrice exécutive; ii) les états financiers et l'Opinion du Commissaire aux comptes; iii) le rapport *in extenso* de vérification du Commissaire aux comptes; et iv) la réponse du Secrétariat au rapport du Commissaire aux comptes.

86. Le Secrétariat a précisé que la Section IV des comptes vérifiés était une innovation introduite par le Secrétariat, pour donner suite aux observations faites précédemment par le Conseil d'administration du PAM et le Comité financier de la FAO, qui faisaient valoir que le Secrétariat devrait joindre sa réponse aux rapports de vérification soumis au Conseil d'administration. Le Comité s'est félicité de la réponse du Secrétariat en indiquant qu'elle pourrait être plus étoffée à l'avenir.

87. En réponse à des questions posées par le Comité, le Secrétariat a donné des éclaircissements concernant le niveau des réserves. Le Secrétariat a également fourni des informations sur les raisons qui ont amené à recommander la reconstitution de la réserve opérationnelle à partir du Fonds général pour la porter au niveau établi de 57 millions d'USD. Le Comité a été informé du fait qu'au cours des premiers stades d'application de cette modalité de financement des projets, l'un des projets pilotes n'avait pas été en mesure de rembourser le prêt, car les contributions prévues ne s'étaient pas concrétisées.

88. Le Comité s'est inquiété de la baisse du niveau des réserves, notamment du Compte de péréquation pour les services administratifs et l'appui aux programmes (AAP) et a souligné que le Conseil d'administration devrait tenir pleinement compte du niveau des réserves lorsqu'il prend des décisions concernant leur utilisation. Le Comité a ajouté que les réserves actuelles du PAM n'étaient pas suffisantes pour couvrir toute variance négative sur les dépenses de personnel.

89. Le Secrétariat a fourni des éclaircissements concernant le financement et la comptabilité des variations négatives au titre des dépenses de personnel, en expliquant que la différence négative des dépenses de personnel financées par l'AAP avait été imputée au Compte de péréquation AAP. Pour le personnel financé grâce au remboursement des coûts d'appui direct aux projets, cette différence négative était imputée au Fonds général.

90. Le Secrétariat a mis en évidence les améliorations apportées à la gestion financière, grâce à l'utilisation de nouveaux outils de contrôle et il a fait remarquer le rôle accru joué par les gestionnaires du PAM dans la gestion financière des activités relevant de leur responsabilité. Le Comité s'est félicité des améliorations apportées à la gestion financière du PAM, mais a recommandé que des mesures soient prises dès que possible pour remédier aux lacunes signalées par le Commissaire aux comptes.

91. En réponse à des observations faites par des membres quant au volume des informations présentées dans les comptes vérifiés de l'exercice biennal, le Secrétariat a assuré le Comité qu'avec le passage aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les états financiers et les notes y relatives deviendraient plus concis et plus faciles à comprendre.

92. Le Comité a pris note des éclaircissements fournis quant aux placements à court terme et aux cas de fraude.

93. Le Comité a félicité le Secrétariat pour l'opinion sans réserve exprimée par le Commissaire aux comptes à propos des états financiers de l'exercice 2006-2007 et a félicité le Commissaire aux comptes pour son rapport.

OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS DU PAM 2009-2010

94. Le Comité a demandé des éclaircissements concernant le niveau des financements reçus par le PAM à la suite de la Conférence d'annonces de contributions et a noté la tendance à l'augmentation des ressources nécessaires au PAM en raison de l'augmentation des coûts et des nouvelles exigences sur le plan opérationnel.

95. Le Comité, ayant noté que moins d'un pour cent des ressources du PAM venait de la Conférence d'annonces de contributions, s'est demandé s'il est bien avantageux pour le PAM, compte tenu des coûts que cela suppose, de participer aux conférences d'annonces de contributions.

96. Le Comité a pris note de l'objectif de contributions présenté par le Secrétariat qui se chiffre à 7,8 milliards d'USD pour 2009-2010 et il a approuvé le projet de recommandation contenu dans le document.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

97. Le Secrétariat a présenté le document au Comité en précisant qu'aucune décision n'avait encore été prise quant à la fréquence de présentation des rapports intérimaires au Conseil d'administration. Le Secrétariat a, toutefois, fait savoir au Comité qu'il envisageait de présenter simultanément une réponse de la direction pour tous les rapports du Commissaire aux comptes et de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur l'application des recommandations.

98. Le Comité a reçu des éclaircissements du Secrétariat et du Commissaire aux comptes concernant diverses questions figurant dans le rapport et a formulé des suggestions en vue de l'amélioration de la présentation actuelle et des références. Le Comité a noté que la recommandation du Secrétariat concernant la présentation annuelle de rapports intérimaires découlait des débats qui avaient eu lieu par le passé au Comité et au CCQAB.

99. Le Comité a conclu que la présentation d'une réponse détaillée de la direction accompagnant chaque rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration, telle qu'elle est envisagée, et le rapport annuel sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes devraient fournir au Conseil d'administration des informations suffisantes sur les mesures d'application prises par le Secrétariat.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

100. Lorsqu'il a présenté son rapport, l'Inspecteur général a précisé que celui-ci était soumis conformément aux dispositions de l'Article VI, paragraphe 2) b) viii) du Statut du PAM. Le rapport de synthèse se fonde sur les activités réalisées et les rapports rédigés au cours du dernier exercice biennal. Le rapport pourrait être examiné en trois segments: le premier porte sur le mandat et la gestion de la fonction de contrôle, comme présenté aux paragraphes 1-15, le deuxième concerne les résultats des contrôles et la réponse de la direction, comme expliqué aux paragraphes 16-89 et le troisième concerne des questions institutionnelles apparentées, telles qu'elles figurent aux paragraphes 90-103 du rapport.

101. Le Comité, tout en notant que ce rapport était détaillé et qu'il reflétait le désir de transparence du PAM, a présenté des suggestions en vue d'en améliorer la présentation. À cet égard, il s'est déclaré intéressé par la possibilité de participer à une enquête auprès des usagers.

102. Le Comité a demandé des éclaircissements concernant les questions suivantes: l'audit des opérations menées en République populaire démocratique de Corée, qui n'est pas mentionné dans le rapport, le niveau des ressources allouées au contrôle, notamment par rapport aux observations faites dans le rapport du CCI, les deux recommandations faites à la direction dans le cadre de l'examen de la fonction de vérification interne réalisée par l'Institut des auditeurs internes (IIA), les questions récurrentes de vérification concernant les interventions d'urgence et la gestion financière ainsi que l'effet des recommandations formulées à cet égard, les questions à haut risque identifiées lors de l'exercice biennal, l'évaluation des services en nature, les questions identifiées lors de la vérification de la fonction Ressources humaines, les politiques concernant les questions financières, la présentation d'informations pour éviter les conflits d'intérêt et enfin les critères utilisés pour décider de lancer une enquête.

103. L'Inspecteur général a expliqué que les services de vérification interne ont examiné les activités réalisées en République populaire démocratique de Corée lors de l'exercice 2004-2005 et que ces vérifications n'étaient donc pas mentionnées dans le rapport pour 2006-2007. Il a précisé que le Commissaire aux comptes a passé en revue les opérations réalisées en République populaire démocratique de Corée au cours du dernier exercice biennal et a présenté les résultats de son évaluation au Conseil d'administration. S'il est vrai que le rapport du CCI a estimé que les ressources mises à la disposition du PAM pour les fonctions de contrôle étaient "inférieures à la

fourchette", la question de l'allocation de ressources adéquates à cette fin était inexplicablement liée au niveau d'assurance recherché par la direction et les organes directeurs. Les recommandations faites à la direction par l'IIA concernaient la gestion du risque au PAM, ainsi que le Comité de vérification et la filière de notification. Les travaux sur ces deux recommandations étaient en cours, la seconde étant du ressort du Conseil d'administration. Les interventions d'urgence posent de toute évidence des risques particuliers pour le PAM et la vérification interne a détecté certaines questions récurrentes. La direction a pris une série d'initiatives afin de renforcer ses interventions en cas d'urgence, mais l'impact de ces initiatives ne sera connu que lorsqu'une nouvelle intervention d'urgence sera soumise à vérification. Le Secrétariat a précisé que le poste de coordonnateur des opérations d'urgence n'était pas un poste supplémentaire créé, mais plutôt une fonction confiée à un gestionnaire existant. L'Inspecteur général a signalé que, selon certaines indications, les mesures prises par la Direction pour renforcer le système de paiement électronique, après la fraude financière de Johannesburg, se soldaient par des améliorations. Le Comité a rappelé l'importance de la fonction Ressources humaines au PAM et les recommandations formulées par la vérification interne afin de la renforcer. Le Comité a été informé du fait que la politique sur la présentation d'informations financières avait déjà été publiée et que l'on mettait actuellement une dernière main aux modalités pratiques, en vue d'une mise en application dès 2008. Finalement, l'Inspecteur général, se référant au paragraphe 6 du rapport, a fait valoir que le critère fondamental retenu pour déterminer la priorité des travaux d'investigation était le risque que l'activité en question posait pour le PAM. Toutes les plaintes ne faisaient pas d'objet d'investigation de la part du service du siège; des plaintes présentant des risques et une complexité moindres ont fait l'objet d'enquêtes de la part du personnel des bureaux de pays, sous la direction de l'Unité d'investigation, alors que des enquêteurs professionnels ont été déployés de manière judicieuse pour les questions à haut risque et les enquêtes complexes.

104. Le Comité a appelé l'attention sur le Global Accountability Report de 2007 (Rapport mondial de 2007 sur la gestion responsable), qui attribuait un score assez élevé au PAM pour ses mécanismes de gestion responsable. Le Comité a souligné qu'il convenait d'appliquer des sanctions appropriées et exiger des remboursements. Il a également souligné la nécessité de projeter comme il se doit les sanctions qui seront appliquées et les remboursements obtenus. Finalement, le Comité a déclaré attendre avec intérêt les prochains rapports de l'Inspecteur général, améliorés dans leur présentation sur la base des suggestions formulées par le Comité.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉROGATIONS (ARTICLES XII.4 ET XIII.4(G) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)

105. Le Secrétariat a présenté le document en indiquant que ce rapport était préparé chaque année par le Secrétariat, conformément au Règlement général, afin d'informer le Conseil d'administration de l'utilisation des contributions et des dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects.

106. Le Comité a examiné le rapport de la Directrice exécutive et en a pris bonne note.

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

107. Le Secrétariat a présenté la toute dernière mise à jour du *Plan de gestion du PAM pour l'exercice 2008-2009*, dont il a souligné sept points:

- les modifications apportées au programme de travail du PAM pour 2008-09, dont le montant est passé de 5,8 à 7,8 milliards d'USD depuis l'élaboration du Plan de gestion pour 2008-09;
- le niveau projeté révisé des ressources pour la même période, s'élevant à 6,4 milliards d'USD;

- la proposition faite de couvrir systématiquement le risque de change associé à la portion du budget AAP libellée en euros à partir de l'exercice budgétaire 2009;
- les prévisions mises à jour pour le compte de péréquation des dépenses AAP (48,3 millions d'USD à la fin de 2009) et la partie non affectée du Fonds général (18,6 millions d'USD à la fin de 2009);
- l'augmentation proposée (7,5 millions d'USD) des fonds alloués au projet WINGS II, comme indiqué dans le Rapport d'activité sur ce projet;
- l'augmentation proposée (5 millions d'USD) des fonds destinés aux mesures de sécurité, comme indiqué dans la Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité; et
- les options proposées pour le financement des engagements non capitalisés au titre des prestations dues au personnel (y compris amortissement dans le Plan de gestion ou révision des coûts types du personnel).

108. Le Comité a souligné que les révisions apportées au programme de travail et aux projections de ressources déterminaient une réduction du pourcentage de financement global prévu des besoins du PAM pour l'exercice biennal, de 90 pour cent dans le Plan de gestion initial à 82 pour cent dans le document actuel.

109. Lors de l'analyse de la situation du compte de péréquation des dépenses AAP, le Secrétariat s'est engagé à examiner le Plan de gestion et le budget AAP pour 2009 à sa deuxième session ordinaire de 2008.

110. Tout en soulignant que la politique de couverture du risque de change proposée pour le budget AAP était susceptible d'entraîner un manque à gagner pendant certains exercices budgétaires (et des gains à d'autres périodes), le Comité a appuyé la politique proposée qui permettrait de lever l'une des incertitudes liées au processus de planification du budget AAP.

111. Le Comité a accueilli favorablement la Note d'information sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion de la sécurité, présentée à l'appui du rapport sur la mise à jour du Plan de gestion du PAM. Il a demandé qu'à l'avenir ces documents d'appui soient officiellement soumis au Comité pour examen et qu'une synthèse de leurs points clés soit incluse dans le Plan de gestion à l'appui de toute décision proposée.

112. Lors de l'examen de la proposition concernant l'allocation de fonds supplémentaires pour les dépenses de sécurité, le Comité a souligné que la politique du partage des coûts de sécurité des organismes des Nations Unies, devrait faire l'objet d'un nouvel examen et que ces dépenses devraient être financées au titre des contributions obligatoires du système des Nations Unies. Il a toutefois reconnu que dans l'attente de ce changement, le PAM devrait continuer à financer ces coûts de sécurité. Le Comité a appuyé la décision proposée concernant le financement des dépenses de sécurité.

113. Après l'examen du *Rapport d'activité sur le projet WINGS II*, le Comité a approuvé la décision proposée concernant l'allocation de crédits supplémentaires au projet.

114. Le Comité a accueilli avec satisfaction les options de financement identifiées pour les engagements non capitalisés au titre des prestations dues au personnel, et il a recommandé que le Secrétariat examine les mesures prises par la FAO pour le financement d'engagements similaires.

SIXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

115. Le Secrétariat a informé le Comité des mesures prises par le PAM depuis 2006 pour adopter lesdites normes. Le Comité a été informé de l'adoption effective des normes à compter de janvier 2008 et des mesures prises depuis lors.

116. Le Secrétariat a donné des éclaircissements sur des questions relatives au degré de préparation du PAM à l'adoption des normes comptables internationales dans le secteur public en 2008. Une mise à jour concernant l'utilisation du budget et les résultats quantifiables du plan de travail a été présentée.

117. Le Secrétariat a informé le Comité de l'action continue de l'équipe chargée de la mise en œuvre des normes en question dans le projet WINGS II et de l'appui à la préparation des premiers états financiers établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public pour 2008, qui devraient être établis en 2009. Les domaines les plus directement concernés faisaient l'objet d'activités en cours pour la mise en conformité aux normes comptables internationales.

118. Le Comité a pris note du rapport intérimaire et il s'est félicité de l'adoption et de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public au PAM, ainsi que de l'adoption desdites normes et des mesures de mise en œuvre se situant dans les limites des ressources budgétaires allouées par le Conseil d'administration, à savoir 3,7 millions d'USD.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE PROJET WINGS II

119. Le Secrétariat a présenté ce document, notant qu'il s'agissait du cinquième rapport intérimaire sur le projet WINGS II à être soumis au Conseil.

120. Le Secrétariat a indiqué que la principale question traitée dans ce document était de nature budgétaire. Le projet s'efforçait de maintenir la première édition de WINGS II dans les limites de l'affectation budgétaire de 49 millions d'USD, notamment en différant certains éléments. Le Secrétariat a toutefois noté que les variations du taux de change concernant plus de 9,4 millions d'USD avaient un impact sur le projet et que la capacité du Secrétariat à rester dans les limites du budget de 49 millions d'USD s'en était ressentie.

121. Le Secrétariat demandait au Conseil d'approuver une allocation supplémentaire de 7,5 millions d'USD au projet WINGS II, dont un montant de 5 millions d'USD au titre des provisions pour risques et aléas, et les 2,5 millions d'USD restant pour la gestion de nouvelles applications utiles. Sur ce dernier montant, 1,5 million d'USD était déjà consacré à la mise en place d'un système normalisé de traitement des états de paie pour les bureaux de pays (PASport).

122. Le Comité a demandé des éclaircissements concernant les 5 millions d'USD pour imprévus et les 2,5 millions d'USD destinés à la gestion de nouvelles applications. Répondant au Comité, le Secrétariat l'a informé qu'aucun autre report n'était possible et a souligné la nécessité de faire en sorte que les systèmes ne soient pas affaiblis, que l'application des normes IPSAS soit entièrement couverte et que la date de mise en service ne soit pas compromise.

123. Le Comité a exprimé ses préoccupations concernant les garanties préalablement fournies par le Secrétariat quant au fait que le budget de 49 millions d'USD ne serait pas dépassé. Le Comité a noté que dans des projets de ce type, des allocations pour imprévus allaient de soi.

124. Le Comité a pris note du document et de la demande d'approbation d'une allocation pour imprévus (comprenant le montant non alloué pour la gestion de nouvelles applications) de 6 millions d'USD, et d'une allocation de 1,5 million d'USD pour le système PASport.

Autres questions

DATE ET LIEU DE LA CENT VING-TROISIÈME SESSION

125. Le Comité a été informé que sa cent vingt-troisième session devrait, selon un calendrier provisoire, se tenir à Rome du 6 au 10 octobre 2008. Les dates définitives de la session seraient fixées en consultation avec le Président.

Questions diverses

126. Le Secrétariat a informé le Comité de l'importance croissante de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, notant que les coûts prévus, y compris ceux liés aux dispositions supplémentaires en matière de sécurité rendues nécessaires par la présence à cet événement de personnalités de très haut niveau, devraient normalement être couverts sans qu'il soit nécessaire de recourir aux fonds du Programme ordinaire.

127. Le Comité a noté que les dépenses liées à la Conférence de haut niveau étaient couvertes par deux projets extrabudgétaires. Le premier, d'un montant de 2,1 millions d'USD déjà financé dans sa totalité par des contributions de donateurs, couvrirait les principaux aspects techniques de la Conférence.

128. Le second, d'un montant de 2,2 millions d'USD, couvrirait les dépenses logistiques extraordinaires et les dépenses de sécurité supplémentaires découlant du fait que le nombre de délégués présents et le niveau de participation seraient plus élevés que prévu initialement, compte tenu de l'attention urgente accordée à la crise provoquée par la flambée des prix des aliments. Le Secrétariat a confirmé que des annonces de contribution continuaient à lui parvenir et a précisé qu'il comptait bien recevoir tous les fonds nécessaires, y compris pour financer les dépenses d'appui.

129. Le Comité a accueilli avec satisfaction la confirmation que les ressources du Programme ordinaire ne seraient pas nécessaires pour couvrir les coûts de la Conférence de haut niveau et s'est félicité des fonds extrabudgétaires fournis par plusieurs donateurs.

Annexe 1

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET LES VIREMENTS ENTRE PROGRAMMES ET CHAPITRES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Faits saillants

Les dépenses de l'exercice 2006-2007 telles qu'elles ressortent des comptes non vérifiés de l'Organisation représentent 99,8 pour cent des crédits ouverts (765,7 millions d'USD); le solde disponible de 1,5 million d'USD, y compris celui qui se rapporte au Chapitre 9, Dépenses de sécurité¹, est affecté au versement des indemnités de départ sous-budgétisées en 2006-2007. Les soldes se rapportant au Chapitre 8, Dépenses d'équipement, et au Programme de coopération technique, sont reportés à l'exercice biennal 2008-2009 conformément au Règlement financier.

Comme il a été indiqué précédemment au Comité, les résultats de 2006-2007 se ressentent principalement de la retenue de fonds destinés à financer l'important écart défavorable des dépenses de personnel (23,3 millions d'USD pour l'exercice biennal) et les dépenses liées à la réaffectation du personnel dont les postes avaient été supprimés (11,5 millions d'USD).

Les virements définitifs au titre du programme ordinaire, vers les Chapitres premier, 5 et 8, restent dans les limites précédemment approuvées², mais il y a lieu de prévoir un autre virement, vers le Chapitre 3, Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer. Conformément aux dispositions de l'article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité financier est prié d'autoriser les virements nécessaires, depuis les Chapitres 2, 4, et 9 du budget vers les Chapitres premier (1,7 million d'USD), 3 (1,6 million d'USD), 5 (0,4 million d'USD) et 8 (1,7 million d'USD).

INTRODUCTION

1. Dans sa Résolution 7/2005 sur les ouvertures de crédits budgétaires pour 2006-2007, la Conférence a approuvé un budget de 765,7 millions d'USD. L'Article 4.1 a) du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits votés. Les virements entre chapitres du budget doivent être approuvés par le Comité financier. L'article 6.11 du Règlement financier dispose que le solde inutilisé du compte de dépenses d'équipement sera transféré pour être utilisé lors d'un exercice financier ultérieur. On trouvera récapitulés ici, pour information et examen, les aspects budgétaires de l'exécution du programme ordinaire pour 2006-2007, et le détail des virements finals entre chapitres du budget.

EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

RÉSULTATS D'ENSEMBLE

2. Le tableau 1 donne un récapitulatif de l'exécution d'ensemble du budget par rapport aux crédits ouverts par la Conférence. Les chiffres donnés pour l'exécution du programme de 2006-2007 sont basés sur les dépenses effectives enregistrées dans les comptes non vérifiés de

¹ Voir CL 133/4, par. 14.

² CL 133/4, par. 10.

l'Organisation, ajustées en fonction du taux de change dollar USD/euro (1,19) fixé dans le Programme de travail et budget de 2006-2007 (taux budgétaire)³.

Tableau 1. Aperçu de l'exécution du Programme ordinaire pour 2006-2007 (en millions d'USD)

	2006-2007
Ouvertures de crédits budgétaires	
Programme de travail	876,9
À déduire: Autres recettes	111,2
Ouvertures de crédits prévues dans la Résolution 7/2005 de la Conférence	765,7
Dépenses nettes	764,2
Dépenses par rapport aux crédits nets	1,5

3. Comme le montre le Tableau 1, on enregistre un solde de 1,5 million d'USD par rapport aux ouvertures de crédits pour 2006-2007, qui s'élevaient à 765,7 millions d'USD (les dépenses représentant donc 99,8% des crédits ouverts)⁴. Comme l'a demandé le Comité financier, le solde est affecté dans la mesure du possible au versement des indemnités de départ sous-budgétisées en 2006-2007⁵.

4. Les dépenses effectives de 2006-2007, comme le Comité l'avait précédemment noté, se ressentent de l'effet de deux grandes catégories de dépenses qui n'avaient pas été budgétisées, d'une part un important écart défavorable des dépenses de personnel, de l'autre les dépenses liées à la réaffectation du personnel dont les postes ont été supprimés. Conformément aux estimations antérieures et aux explications fournies au Comité⁶, les coûts finals de la réaffectation se sont élevés à 1,5 million d'USD, l'écart, estimé à 19 millions d'USD, s'étant en fait élevé à 23,3 millions de dollars du fait d'une augmentation plus élevée que prévu de l'indemnité pour frais d'études, des traitements des administrateurs, et des voyages autorisés⁷. Les coûts additionnels ont été pour la plus grande partie compensés par des recettes au titre des dépenses d'appui, plus élevées que prévu, et par l'effet plus important des ajustements apportés aux dépenses en euros en fonction du taux de change budgétaire, dû à la baisse de l'USD.

³ Tout écart résultant de la conversion des dépenses en euros au taux budgétaire, au lieu du taux de change des Nations Unies (qui est le taux effectivement employé à des fins comptables), est présenté sous la forme d'un ajustement dans l'État IV des comptes définitifs de l'Organisation pour 2006-2007.

⁴ Dans les résultats d'ensemble au titre du programme ordinaire, par hypothèse, les fonds inscrits au Chapitre 8, Dépenses d'équipement, et au Chapitre 4E (Programme de coopération technique) sont réputés entièrement dépensés, conformément aux dispositions de l'article 6.11 du Règlement financier, qui autorise à reporter en fin d'exercice le solde du *Chapitre 8* du budget au Compte des dépenses d'équipement, pour l'utiliser pendant un exercice budgétaire ultérieur, et de l'article 4.3 du même Règlement, en vertu duquel les fonds du Programme de coopération technique restent disponibles pour financer des obligations durant l'exercice suivant.

⁵ Voir CL 133/4 par. 14.

⁶ FC 119/2 par. 7 et CL 133/4 par. 7.

⁷ L'écart entre dépenses de personnel et ouvertures de crédits ne comprend pas l'augmentation des traitements d'agents des services généraux (14,3 millions d'USD) qui est financée par la contribution ordinaire de la Fédération de Russie et le Compte de réserve spécial (CL 131/14 par. 18), ni les dépenses non budgétisées à prévoir actuellement au titre des versements dus après cessation de service (indemnités de départ et assurance médicale après cessation de service), qui s'élèvent à 21,6 millions d'USD (CL 132/REP par. 82 et CL 133/REP par. 34).

VIREMENTS ENTRE CHAPITRES DU BUDGET

5. À sa cent trente-troisième session, en novembre 2007, le Conseil a approuvé le document *FC 119/2, Virements budgétaires et de programme pendant l'exercice 2006-2007*, tel qu'il avait été examiné par le Comité financier en septembre 2007. Le Comité avait autorisé des virements depuis les *Chapitres 2, 3, 4, et 9* du budget vers les *Chapitres premier* (1,7 million d'USD), *5* (3,3 millions d'USD) et *8* (2 millions d'USD). Le Conseil a noté que le Directeur général rendrait compte des montants précis au Comité financier lors de sa première session de 2008⁸.

6. Les virements finals entre chapitres du budget au titre du programme ordinaire, récapitulés ci-après au tableau 2, se situent dans les limites des montants précédemment approuvés pour les chapitres premier, 5, et 8, mais il y a lieu de prévoir un autre virement vers le Chapitre 3, Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer. En application des dispositions de l'article 4.5 b) du Règlement financier, le Comité est invité à approuver les virements nécessaires depuis les Chapitres 2, 4, et 9 du budget vers les Chapitres premier (1,7 million d'USD), 3 (1,6 million d'USD), 5 (0,4 million d'USD) et 8 (1,7 million d'USD).

Tableau 2. Exécution du budget 2006-2007 par chapitre (en milliers d'USD)

Situation du programme ordinaire par chapitre (en milliers d'USD) pour l'exercice biennal achevé le 31 décembre 2007				
Chapitre	Crédits ouverts pour 2006-2007	Dépenses nettes (au taux de change budgétaire)	Excédent/déficit par rapport aux crédits ouverts	Virements entre chapitres
1. Gouvernance de l'Organisation Systèmes alimentaires et agricoles	18 100	19 800	(1 700)	1 700
2. durables Échange des connaissances, politiques générales et activités de	209 600	206 271	3 329	(3 300)
3. plaidoyer Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations	189 100	190 657	(1 557)	1 600
4. Unies et exécution du programme Services de gestion et de	212 700	210 989	1 711	(1 600)
5. supervision	110 500	110 804	(304)	350
6. Imprévus	600	177	423	0
8. Dépenses d'équipement	4 700	6 400	(1 700)	1 700
9. Dépenses de sécurité	20 400	19 104	1 296	(450)
Total, Programme ordinaire (montant net)	765 700	764 202	1 498	0

7. La comparaison avec les chiffres communiqués au Comité en septembre (FC 119/2) fait apparaître la nécessité d'un virement vers le Chapitre 3 de 1,6 million d'USD (montant précédemment prévu comme devant laisser un solde inutilisé de 0,3 million d'USD), le virement à effectuer vers le Chapitre 5, de 0,4 million d'USD, étant lui inférieur au montant précédemment prévu (qui était de 2,8 millions d'USD).

8. Les dépassements du Chapitre 3 sont dus en grande partie aux dépenses supplémentaires entraînées par les ajustements à la répartition des heures du personnel des technologies de l'information, le paiement anticipé des licences de logiciels aux termes d'un contrat plus avantageux, et les ajustements apportés à la planification opérationnelle à la suite des réformes dans les bureaux décentralisés de la région Afrique, d'Europe et de la région Asie centrale.

⁸ CL 133/REP par. 33.

9. Les résultats au Chapitre 4, qui sont pour l'essentiel ceux qui avaient été prévus en septembre, comprennent des recettes différées du programme de coopération technique, d'un montant de 69,9 millions d'USD, net des 3 millions d'USD de ressources de ce programme réaffectés pour couvrir le manque à gagner au titre des services aux projets de coopération technique⁹.

10. Le dépassement final moins élevé que prévu enregistré au Chapitre 5 provient du fait que la conversion des dépenses en euro au taux de change budgétaire a eu un effet plus important que prévu, et que les recettes au titre de l'appui aux projets ont été plus élevées qu'on ne l'avait estimé.

11. Le Dispositif pour les dépenses d'équipement (avec le Chapitre 8 du budget) a été créé par la Conférence en 2005, pour répondre à la nécessité de gérer et de financer les dépenses d'équipement indispensables (comme par exemple les systèmes d'information administrative, les services téléphoniques, les services de partage de données etc.) Comme on le voit dans le tableau 2, il y a lieu de virer 1,7 million d'USD au Chapitre 8 pour couvrir les dépassements au titre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH), comme approuvé précédemment, les crédits ouverts nets étant réputés entièrement dépensés.

12. Plusieurs autres projets inscrits au Chapitre 8 ont terminé l'exercice biennal avec un solde excédentaire (2,8 millions d'USD au total), qui est viré au compte des dépenses d'équipement pour être utilisé pendant un exercice biennal à venir, conformément aux dispositions de l'article 6.11 du Règlement financier. On trouvera ci-après au tableau 3 une ventilation plus détaillée des ressources inscrites au Chapitre 8, avec l'explication des montants reportés.

Tableau 3: ressources du Chapitre 8 (Dépenses d'équipement) disponibles en 2006-2007

	En millions d'USD
Ouvertures de crédits nettes approuvées par la résolution 7/2005 de la Conférence	4,7
Ressources virées du Dispositif pour les dépenses d'équipement (résolution 10/2003 de la Conférence et FC 113/14 par. 237)	8,9
Montants virés d'autres chapitres du budget afin de couvrir les dépassements au titre du Système de gestion des ressources humaines (SGRH)	1,7
Total, ressources disponibles en 2006-2007	15,3
Dépenses effectives, au taux budgétaire	12,5
Montant à inscrire au Compte des dépenses d'équipement, reporté pour 2008-2009	2,8

13. Le solde de 2,8 millions d'USD reporté à l'exercice biennal suivant au titre du Chapitre 8 servira à financer une partie des projets de 2006-2007 qui avaient été différés ou dont l'exécution avait été freinée (par exemple les fonctionnalités étendues, autres que de base, du SGRH, et le Système de comptabilité de terrain).

DÉCISIONS DEMANDÉES AU COMITÉ

14. Le Comité est invité :
- a) À prendre note de l'exécution d'ensemble du budget du programme ordinaire pour 2006-2007 ;
 - b) À approuver les virements indiqués entre chapitres du budget ;

⁹ Voir FC 118/2, par. 11 et FC 119/2, par. 8.

- c) À prendre note du fait que, comme il l'avait demandé précédemment, le solde excédentaire d'ensemble du budget, y compris celui du Dispositif pour les dépenses de sécurité (Chapitre 9), est réaffecté à la couverture partielle des dépenses sous-budgétisées correspondant aux indemnités de départ en 2006-2007.